L'évaluation des programmes de formation au collégial *

Commission de l'évaluation

Conseil des collèges

e cadre de référence de la Commission de l'évaluation s'inscrit dans une perspective de développement de l'évaluation des programmes de formation dans les collèges. Pour la Commission, l'évaluation dans ce domaine est un moyen privilégié de développement pédagogique, organisationnel et institutionnel.

L'élaboration de ce document a permis aux membres de la Commission de développer une compréhension commune du concept de programme de formation et de l'évaluation des programmes ^{1.} Elle leur a également permis de préciser leur conception des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes ² et d'élaborer certains critères qui pourraient étayer leur jugement lors de l'examen de ces politiques. En diffusant ce cadre de référence, les membres de la Commission désirent partager leurs réflexions avec le réseau collégial et favoriser l'expérimentation de l'évaluation des programmes de formation dans des collèges au cours des prochaines années. Ainsi, ce document, tout en étant un outil de travail de la Commission pour le développement et l'examen des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes, peut servir d'outil d'animation auprès des intervenants du réseau [...]

Définition de l'évaluation des programmes de formation

L'évaluation des programmes est une cueillette et une analyse de données qui permettent de déterminer la valeur des programmes de formation afin d'en améliorer la qualité, s'il y a lieu. Elle vise également à alimenter et éclairer, à l'aide de données qualitatives et quantitatives, les prises de décision qui affectent en tout ou en partie ces programmes de formation. Elle s'inscrit dans un processus systématique et continu.

Voici, présentés de façon plus explicite, les buts de l'évaluation décrits dans cette définition.

Buts de l'évaluation des programmes de formation

Selon l'orientation privilégiée par la Commission de l'évaluation, les buts décrits dans cette définition sont indissociables les uns

* Commission de l'évaluation, L'évaluation des programmes de formation au collégial. Cadre de référence expérimental, Québec, Conseil des collèges, 1991. On peut obtenir gratuitement ce document en appelant au [418] 644-2928.

des autres. En effet, l'évaluation permet de poser un jugement sur les programmes, mais elle prend tout son sens si elle est perçue dans une perspective de développement et d'amélioration des programmes. Par conséquent, les prises de décision qui découlent d'une évaluation des programmes doivent viser l'amélioration de la qualité de la formation et des programmes offerts. Un collège qui désire évaluer ses programmes s'inscrit donc dans une perspective de développement et les intervenants concernés doivent accepter de reconsidérer leurs pratiques.

Déterminer la valeur des programmes de formation pour en améliorer la qualité, s'il y a lieu

L'évaluation des programmes s'appuie sur l'observation, la description et l'interprétation de ce qui se passe, activités nécessaires pour déterminer la valeur des programmes de formation. L'évaluation, lorsqu'elle s'inscrit dans un processus permanent, continu et générateur d'idées, permet d'identifier les forces et les faiblesses d'un programme, à chaque étape de son application, dans le but de consolider les aspects positifs, de corriger et d'améliorer les éléments insatisfaisants. Elle permet de suivre l'évolution d'un programme, de le soutenir, de valider les enseignements, d'apporter régulièrement des modifications et de chercher à prévenir l'aggravation de problèmes exigeant des réaménagements majeurs. L'évaluation des programmes permet donc de demeurer vigilants et de procéder à des ajustements périodiques pour que le programme soit constamment à jour, qu'il s'ajuste aux modifications de la clientèle et aux besoins évolutifs du marché du travail et des universités.

Lors de l'évaluation, la cueillette et l'analyse de données factuelles et crédibles permettent aux intervenants concernés de constater l'état des apprentissages des étudiants, d'identifier les causes des réussites et des difficultés, et d'apporter, par la suite, les meilleures solutions pour que la formation favorise un processus intégré d'apprentissage pour les étudiants et l'atteinte des objectifs du programme. L'acte d'enseigner et celui d'apprendre étant complexes, il est rare que les obstacles rencontrés soient attribuables à une seule cause.

Alimenter et éclairer les prises de décision

Dans un collège, les divers partenaires, étudiants, professeurs, professionnels, cadres, ont à prendre des décisions qui influencent l'organisation et le contenu des programmes et, par conséquent, la qualité de la formation offerte. Les décisions dont il est question dans ce chapitre relèvent des collèges car elles concernent l'application locale des programmes nationaux. En effet, même si les programmes collégiaux au Québec sont autorisés et sanctionnés par le ministre, le collège conserve une marge de manœuvre certaine quant à leur

application. Qu'il s'agisse de la traduction d'objectifs généraux d'un programme en objectifs spécifiques, de l'élaboration des contenus de cours, du choix des méthodes pédagogiques, de l'approbation des plans de cours, de l'évaluation des apprentissages des étudiants, de la sélection des cours au choix des collèges, de l'offre de cours complémentaires, de l'établissement de la grille de cours, de la mise en place de mesures d'aide à l'apprentissage, de l'élaboration des critères d'admission, de la définition des modalités d'accueil et d'encadrement, de l'attribution des ressources affectées à un programme ou à la recherche, de l'offre de mesures de soutien et de perfectionnement au personnel enseignant... de telles opérations commandent toujours des décisions locales affectant la qualité du programme. Il est donc important de s'interroger sur le processus de prise de décision, par exemple sur les données et les critères utilisés, sur les objectifs poursuivis, sur la cohérence entre les diverses décisions, sur le processus de consultation et de concertation... Tous ces éléments sont matière à évaluation, quelle que soit l'instance qui prenne la décision : professeurs, assemblée départementale, commission pédagogique, direction des services pédagogiques, conseil d'administration...

Un des buts de l'évaluation des programmes est justement de favoriser des prises de décision éclairées en fournissant aux différents intervenants de l'information valable et précise qui viendra nourrir leur réflexion et leur analyse. Par exemple, si des données révèlent un taux d'échec particulièrement élevé dans un programme, il peut être nécessaire d'analyser plusieurs éléments avant de porter un jugement et de prendre une décision. Dans un tel contexte, les intervenants peuvent remettre en question certaines composantes du programme ou encore des activités reliées à la gestion de celui-ci. En effet, même si les composantes d'un programme constituent les objets principaux de l'évaluation, il demeure que d'autres éléments concernant la gestion du programme peuvent en influencer l'application et la performance, par exemple, les politiques d'admission et de recrutement des étudiants, les mesures de perfectionnement du personnel enseignant, les programmes d'aide à l'apprentissage...

Lors de l'évaluation d'un programme particulier et à titre d'exemple, voici des questions qui pourraient contribuer à la cueillette de données auprès des divers partenaires concernés par l'application du programme.

▲ Quelles sont les caractéristiques de l'effectif étudiant inscrit au programme :

acquis de formation ; habiletés ; motivation ; capacité de communication, orale ou écrite ; capacité de synthèse, etc. ?

- ▲ Les objectifs et les contenus du programme sont-ils clairs, pertinents et cohérents? Le programme répond-il aux besoins de formation identifiés? Les intervenants ont-ils défini les principes, les concepts, les savoirs, les habiletés et les attitudes à développer dans le programme de formation?
- ▲ Les activités d'enseignement et d'apprentissage favorisentelles la formation et la réussite scolaire ? Quels moyens sont

utilisés pour faciliter la réalisation des apprentissages et l'intégration des composantes de la formation (séminaire de synthèse, atelier d'intégration, stages, projet de fins d'études, travaux d'intégration communs à divers cours...)?

- ▲ Est-ce que les étudiantes et les étudiants apprennent ce que le professeur cherche à leur enseigner et ce que le programme prévoit leur enseigner ? L'enseignement suscite-t-il leur intérêt ?
- ▲ La séquence et la grille de cours facilitent-elles l'apprentissage et le cheminement scolaire ?
- ▲ L'effectif étudiant s'est-il modifié depuis quelques années ? S'est-on adapté à ses nouveaux besoins, à cette nouvelle réalité ? Quelles sont les principales difficultés que rencontrent les étudiantes et les étudiants ?
- ▲ Quels programmes de soutien et d'aide à l'apprentissage facilitent le cheminement scolaire ?
- ▲ Les étudiantes et les étudiants ont-ils les préalables et les acquis nécessaires pour réaliser les apprentissages, pour réussir un examen ou un travail ? Ont-ils reçu l'information, le soutien et l'encadrement requis pour comprendre le contenu enseigné ? Ont-ils acquis les capacités et les habiletés nécessaires à leur formation ?
- ▲ Existe-t-il des moyens pour suivre le cheminement, le progrès ou pour dépister les blocages d'une étudiante ou d'un étudiant, ou d'un groupe d'étudiantes ou d'étudiants ? Comment améliorer leur apprentissage ? Quels moyens peuvent être développés ?
- ▲ L'évaluation des apprentissages est-elle juste et équitable ? Respecte-t-elle les objectifs du cours ? Y a-t-il adéquation entre les objectifs d'apprentissage et les évaluations prévues ?
- ▲ Les étudiantes et les étudiants ont-ils reçu la formation nécessaire pour poursuivre une formation universitaire ou pour être compétents sur le marché du travail ? Comment en être assurés ? Existe-t-il des moyens pour vérifier s'ils ont atteint les objectifs du programme ?
- ▲ Les ressources humaines, matérielles et financières allouées au programme sont-elles adéquates et suffisantes pour permettre l'atteinte des objectifs du programme ?
- ▲ Le personnel enseignant et non enseignant rattaché au programme a-t-il reçu le soutien et le perfectionnement nécessaires pour être en mesure d'aider les étudiantes et les étudiants à atteindre les objectifs du programme ?
- ▲ Les enseignantes et les enseignants des différentes disciplines rattachées à un même programme se sont-ils concertés pour définir les objectifs à atteindre et pour assurer la convergence et la complémentarité de toutes les composantes du programme de formation ?
- ▲ Etc.

Divers intervenants d'un collège peuvent être appelés à répondre à ces questions : étudiantes et étudiants, enseignantes et enseignants, professionnelles et professionnels non enseignants, cadres des services pédagogiques, cadres des services de ressources humaines, matérielles et financières... Les résultats obtenus doivent, par la suite, être compris, discutés, analysés avant de poser un jugement et de prendre des décisions ; celles-ci devront à la fois appuyer les pratiques positives et apporter des correctifs là où se situent réellement les problèmes. En raison de sa rigueur, ce processus d'évaluation devrait faciliter la prise de décisions rationnelles et pertinentes. [...]

Impacts probables de l'évaluation des programmes de formation

La Commission de l'évaluation considère que l'implantation de l'évaluation des programmes dans les collèges contribuera notamment à l'implantation et à l'appropriation du concept de programme intégré dans la mesure où des activités de coordination, de concertation et de recherche pédagogique seront mises en place pour réaliser cette évaluation. Les retombées possibles de l'évaluation peuvent concerner les étudiants, les professeurs, les gestionnaires, la Direction générale de l'enseignement collégial et la société.

L'évaluation des programmes donne la possibilité aux étudiantes et aux étudiants de participer de façon formelle, par leurs rétroactions et leurs suggestions, au développement et à l'amélioration des programmes. Ils peuvent ainsi s'engager davantage dans leur formation et leur apprentissage et influencer les décisions prises. En étant actifs dans leur vie étudiante, ils peuvent également développer un sentiment d'appartenance à leur programme et au collège, et un sens de la collectivité. En ayant reçu une formation qui répond davantage à leurs besoins comme futurs membres de la société, ils se sentiront prêts, à la suite de leurs études collégiales, à poursuivre des études universitaires ou à s'intégrer au marché du travail.

Pour les étudiantes et les étudiants, un programme appliqué de façon cohérente favorisera également l'intégration de leur formation et la réalisation de leurs apprentissages. [...]

L'évaluation des programmes vient donc consolider l'existence du droit des étudiantes et des étudiants à une formation intégrée, articulée, cohérente, pertinente et de qualité.

Pour le **personnel enseignant**, l'évaluation des programmes, si elle est envisagée dans une perspective d'ouverture et d'amélioration, peut devenir source de motivation. En effet, les enseignantes et les enseignants souhaitent vérifier si leurs intentions pédagogiques se sont concrétisées et de quelle façon leurs méthodes pédagogiques, l'encadrement qu'ils offrent et leur matériel didactique ont pu contribuer à la formation des étudiantes et des étudiants. Sans rétroaction et en l'absence de données formelles d'évaluation de programme, les enseignantes et les enseignants ont souvent l'impression de travailler en vain, leur travail et leurs efforts n'étant pas mis en évidence. L'évaluation des programmes permet de nommer et de reconnaître les pratiques pédagogiques du professeur. Elle permet également de confirmer les enseignements les plus efficients, d'identifier les aspects moins positifs et

de résoudre certaines difficultés. Les modifications qui résulteront de cette analyse pourront toucher les composantes du programme ou d'autres activités liées davantage à la gestion des programmes

Également, l'évaluation des programmes est une des occasions pour le personnel enseignant de situer son enseignement dans un ensemble et de considérer l'apport des diverses disciplines intervenant dans un programme et leurs interrelations. Elle permet de faire les liens entre les apprentissages réalisés dans les différents cours et leur contribution réelle à la formation globale de l'étudiant. Par conséquent, cette démarche peut accroître la cohérence entre les contenus de cours du programme, les objectifs d'apprentissage, les stratégies d'enseignement et les méthodes d'évaluation. [...]

Pour les **gestionnaires**, l'évaluation des programmes devrait faciliter la gestion d'un collège en fonction d'objectifs institutionnels visant à assurer une cohérence entre les diverses activités pédagogiques et administratives liées aux programmes. En se basant sur des objectifs clairs, des critères et des standards précis, des informations factuelles et crédibles sur l'ensemble des programmes offerts, les interprétations et les analyses faites par les gestionnaires seront plus solides, mieux étayées, plus équitables et mèneront à des jugements éclairés. Cette évaluation peut déterminer la valeur des services offerts, des pratiques et des politiques établies, dans le but de consolider ce qui va bien, d'ajuster ou de modifier ce qui ne va pas et d'introduire, si nécessaire, de nouvelles façons de faire qui répondront davantage aux besoins et attentes exprimés.

Pour la **Direction générale de l'enseignement collégial**, l'évaluation locale des programmes va fournir des données fiables sur l'application des programmes d'État dans les collèges, données qui lui seront précieuses lors de la révision de programmes.

Pour la **société**, l'évaluation des programmes contribue à garantir une formation collégiale de qualité et à assurer la population de la fiabilité du diplôme d'études collégiales.

Enfin, comme tout acte éducatif peut toujours être amélioré, un programme de formation peut aussi l'être. L'évaluation permet de demeurer vigilant et de vérifier la concordance entre les moyens utilisés et les buts recherchés. L'évaluation vise donc à mettre en place les meilleures stratégies en vue d'atteindre les objectifs du programme.

Notes

- Dans ce document, le terme programme désigne le programme de formation, lequel intègre la notion de programme d'études
- Par le caractère institutionnel de la politique dont il est question dans ce document, le terme évaluation des programmes réfère à l'évaluation de l'application locale des programmes d'État.